

## Divorce et pension alimentaire avec enfants adultérins

Par **Ianvin1964**, le **31/08/2015** à **08:22**

Bonjour

Je suis en instance de divorce conflictuel. Séparé de ma femme depuis 1 an, j'ai eu deux autres enfants (jumeaux)adultérins, dont j'assume la charge alimentaire et qui vivent à l'étranger. Est-il possible de faire compter et valoir ces deux enfants dans le calcul de la pension alimentaire que me réclamera ma femme actuelle devant le JAF?

Merci

Par **youris**, le **31/08/2015** à **09:19**

bonjour,

si vous avez reconnu ces enfants à l'état civil, vous pouvez faire état des dépenses occasionnés pour l'éducation et l'entretien de vos enfants.

la pension alimentaire est pour les enfants, pour l'époux(se)c'est une prestation compensatoire.

vous pouvez consulter ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F15882.xhtml>  
[vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1760.xhtml](http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1760.xhtml)

salutations

Par **Ianvin1964**, le **31/08/2015** à **11:55**

Bjr et merci. Pour précision je possède avec moi en France les actes d'état civil des enfants et un reçu de l'argent que j'envoie a la mère tous les mois . Ces documents seront ils valables et pris en compte lors de la décision du JAF?

Par **youris**, le **31/08/2015** à **14:02**

la pension alimentaire que vous versez à vos enfants fait-elle suite à une décision d'un juge ?

Par **lanvin1964**, le **31/08/2015** à **20:22**

Youris

Non pas du tout, il s'agit d'une somme que j'envoie tous les mois en accord avec la mère qui vit à l'étranger avec les enfants.